

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société FUSACQ - dont le siège social est situé au 27 rue Taitbout, 75009 Paris - met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, en présentiel et en distanciel.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société FUSACQ.
- Formateur : la personne physique qui dispense la formation.
- Apprenant : personne physique qui bénéficie d'une action de formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés, chargés de gérer la formation des entreprises, les accompagnent dans le développement des compétences.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société FUSACQ pour le compte d'un Client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation - sans réserve - du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Les formations en Présentiel peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Dans ce dernier cas, sera utilisé le matériel informatique du Client.

Les CGV concernent également les formations en Distanciel qui pourront être proposées par l'Organisme de formation.

Convention de formation et attestation

Pour chaque formation, la société FUSACQ s'engage à fournir une convention de formation (ou un contrat de formation) au Client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé, avec la mention « Bon pour accord ».

L'accusé de réception ne vaut pas confirmation de l'effectivité de la formation.

Au besoin, une convention particulière peut être établie entre la société FUSACQ, l'OPCO ou le Client.

A la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les tarifs qui s'appliquent sont indiqués sur la convention (ou contrat) de formation en Euros HT et TTC, ainsi que le montant de la TVA au taux en vigueur.

Le paiement est à effectuer avant l'exécution de la prestation, à réception de la convention (ou contrat) de formation, au comptant.

Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Règlement par un OPCO :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement par une lettre d'accompagnement à la convention de formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si FUSACQ n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégrité du coût de la formation, charge à lui de se faire rembourser ultérieurement par son Organisme financeur.

Modalités d'inscription à une session de formation

Toute inscription se fait à l'issue d'un entretien.

Les formations « Reprise d'entreprise », « Croissance Externe » et « Savoir lire et analyser un Bilan et un Compte de résultat » sont animées quel que soit le nombre d'inscrits jusqu'à un effectif maximum de 6 personnes en Présentiel et 4 personnes en Distanciel. Toutefois, si le nombre total de participants inscrits à une session est inférieur ou égal à 2 personnes, FUSACQ pourra reporter la session à une date ultérieure, sans que ce report ne puisse faire l'objet d'une quelconque indemnisation.

Toutes les autres formations proposées par FUSACQ sont soumises à un effectif minimal de 4 participants et d'un maximum de 9 participants.

Quand le nombre optimal est atteint, les nouvelles demandes sont inscrites en liste d'attente si le Client adhère à cette proposition.

L'inscription est effective à compter de la réception du règlement des frais de formation et de la signature, par l'ensemble des parties, de la convention de formation.

Le Client reçoit alors confirmation de son inscription - qui vaut convocation - et toutes informations pratiques relatives à sa formation (horaires, lieu de formation, plan d'accès,...).

Pour une session en Distanciel, le Client pourra se connecter de tout lieu de son choix pourvu que ce lieu lui permette de suivre la formation dans de bonnes conditions (disposer d'une webcam et d'une connexion haut-débit) et lui permette également de ne pas divulguer à des tiers le contenu de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin d'étudier le moyen d'adapter la formation.

Annulation, abandon, modification ou report d'une session de formation

Le Client a la possibilité d'annuler une inscription, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception. L'annulation est effective après confirmation par FUSACQ auprès du Client.

En cas de dédit à moins de 10 jours francs avant le début de l'action, ou d'abandon en cours de formation par l'Apprenant, le montant de la participation restera intégralement exigible à titre d'indemnité forfaitaire ; aucun remboursement ne sera effectué.

Toutefois, si FUSACQ organise dans les 6 mois à compter de la date initialement prévue une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

FUSACQ se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment lorsque le nombre de participants à cette session n'atteint pas le minimum requis. Elle s'engage alors à en informer les participants au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de début de la session.

Si l'annulation intervient, sans report possible, FUSACQ procède au remboursement de la totalité des frais de formation réglés - sans indemnités.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou un cas de force majeure, FUSACQ ne pourra être tenu responsable à l'égard des apprenants. Ces derniers seront informés par mail.

Programme et support des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

FUSACQ ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans les formations ou supports pédagogiques remis à l'Apprenant, ces derniers l'étant pour le seul bénéfice de la formation. Il est par ailleurs rappelé que les formations et supports pédagogiques fournis n'engagent en aucun cas FUSACQ sur leur exhaustivité.

FUSACQ n'est pas tenue d'assurer une quelconque mise à jour des formations envers le Client postérieurement à la formation.

Dans une démarche écoresponsable, FUSACQ pourra envoyer en amont à l'Apprenant le support de la formation. L'Apprenant aura ainsi la possibilité de l'imprimer ou de le garder au format numérique pour le jour de la formation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les formations et supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés / Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est Damien NOEL, gérant de la société FUSACQ.

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à la société FUSACQ sont utiles pour :

- * le traitement de l'inscription aux formations,
- * le traitement et l'exécution des commandes passées ainsi que les prestations de services proposées par la société FUSACQ via ses différents sites, soumis aux [CGU](#) publiés sur le site fusacq.fr,
- * la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Si le Client n'a pas effectué d'interaction avec les 3 sites depuis plus de 3 ans, l'ensemble de ses données personnelles seront supprimées.

Dans le cas contraire, ses données à caractère personnel seront conservées 11 ans afin de répondre notamment au délai légal de conservation des factures selon l'article L123-22 du code de commerce.

La société FUSACQ s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de ses données qu'il peut exercer :

- * par courrier adressée à : FUSACQ, 27 rue Taitbout – 75009 Paris,
- * ou par mail à l'adresse contact@fusacq.com,
en précisant son nom, prénom, adresse postale et adresse email et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

Loi applicable et attribution de compétence

Les Conditions d'Utilisation sont soumises au droit français. Tout litige portant sur leur interprétation ou sur leur exécution sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.